



Publication examen de Conseillère en gestion de patrimoine certifiée IAF / Conseiller en gestion de patrimoine certifié IAF

8^{ème} session
6/7 juin 2024

en même temps, examen modulaire de conseiller/ère financier/ère diplômé/e IAF

L'IAF, communauté d'intérêts pour la formation dans le domaine financier, publie par la présente les conditions d'examen pour le/la conseiller/ère en gestion de patrimoine certifié/e IAF comme suit :

Dates et déroulement de l'examen

Examen écrit 6/7 juin 2024

L'examen se compose du module suivant :

| Module | Mode d'examen | Durée |
|-------------------------|-----------------------|--------------|
| Patrimoine (y c. LSFIn) | examen écrit en ligne | 90 minutes |

Des informations plus détaillées sur le déroulement de l'examen sont disponibles dans le règlement d'examen, ainsi que dans les directives. Ces documents sont téléchargeables sur le site web d'IAF (www.iaf.ch/fr).

Taxe d'examen

La taxe d'examen pour l'examen écrit s'élève à CHF 400.-

Où s'inscrire et dans quel délai

L'inscription s'effectue exclusivement online sur le site d'IAF. Le formulaire se trouve sur le site <http://www.iaf.ch/fr> > Inscription aux examens.

Date limite d'inscription : **14 mars 2024, 14h00** (date et heure de réception de l'inscription en ligne)

Documents d'inscription requis

La copie d'une pièce d'identité officielle avec photo doit être jointe à l'inscription au moyen d'un téléchargement.

Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser aux bureaux d'IAF :

Bureau pour la Suisse romande et italienne:
Neuengasse 20, 3011 Berne, tél. 0848 44 22 22, info-romandie@iaf.ch

Geschäftsstelle für die deutsche Schweiz:
Bernerstrasse Süd 169, 8048 Zürich, tél. 0848 44 22 33, info@iaf.ch

Publication examen de Conseillère en gestion de patrimoine certifiée IAF / Conseiller en gestion de patrimoine certifié IAF

8^{ème} session
6/7 juin 2024

en même temps, examen de module de conseiller/ère financier/ère diplômé/e IAF

Informations pour les candidat-e-s

Procédure d'inscription

L'inscription s'effectue exclusivement online sur le site web www.iaf.ch/fr/. **L'inscription à l'examen n'est valable que si elle est accompagnée (par téléchargement) d'une copie d'une pièce d'identité officielle avec photo.**

Après vérification de votre inscription, vous recevrez une notification écrite d'admission. La facture pour les frais d'examen sera envoyée après la clôture des inscriptions. Les frais d'examen doivent être versés sur le compte de l'IAF avant la date de versement indiquée.

Les candidat-e-s qui ne respectent pas la date limite d'inscription ou le délai de paiement ne seront pas admis à l'examen.

Vous recevrez, **au plus tard 14 jours avant le début des examens**, une convocation écrite précisant le lieu, la date et l'heure de vos examens ainsi que les moyens auxiliaires autorisés et à apporter.

Déroulement de l'examen

L'examen se déroule en règle générale sous forme électronique avec des questions structurées. Il aura lieu dans une salle informatique, dans un environnement contrôlé ; il n'est ni nécessaire ni autorisé d'avoir son propre PC ou ordinateur portable.

Préparation à l'examen

Les sources d'information suivantes peuvent vous être utiles à votre préparation :

- Règlement d'examen et directives, téléchargeables sur www.iaf.ch/fr/. Vous trouverez dans les directives une définition exacte des objectifs et du contenu de l'examen.
- Une série zéro des examens écrits online se trouvent sur <https://extranet.iaf.ch/fr/series-zero/connexion>

Veillez noter que les déclarations des professeurs sur ce qui est important ou pas pour l'examen ne revêtent **aucun** caractère obligatoire. **Seuls le règlement et les directives de l'examen sont juridiquement contraignants.**

Pour toute question d'ordre organisationnel, veuillez-vous adresser aux bureaux de l'IAF mentionnés.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà une bonne préparation et beaucoup de succès pour votre examen.